

CHEF DE LA DIVISION AUTORISATIONS INVESTISSEMENTS & AVOIRS

Mission

Assurer le traitement des demandes d'autorisation des usagers particuliers et des opérateurs économiques dans le cadre des opérations d'investissements étrangers au Maroc et Marocains à l'étranger ainsi que toute opération en capital.

Qualifications requises

Expérience professionnelle

Années : Se référer à la décision d'ouverture de l'appel à candidature pour occuper les postes de responsabilité vacants

Domaine : L'expérience dans le domaine de la réglementation et du contrôle des opérations de change est un atout.

Connaissances linguistiques

(1 - Rudimentaire; 5 - Niveau excellent)

Arabe

5

Français

5

Anglais

4

Activités

- Assurer le traitement des demandes d'autorisation émanant des usagers particuliers, des opérateurs économiques et des banques en relation avec les opérations en capital
- Participer à la formulation des recommandations par rapport à l'évolution de la réglementation des changes
- Participer à l'élaboration des guides et documents de références destinés aux opérateurs et partenaires
- Assurer le déploiement de la stratégie de l'Office des Changes au niveau de la Division
- Fournir à la hiérarchie des informations, analyses et avis nécessaires à la prise de décisions stratégiques
- Représenter l'Office des Changes auprès des partenaires institutionnels et des autorités de tutelle, ainsi que dans différentes manifestations nationales et internationales
- Assurer l'encadrement et le développement des compétences de ses collaborateurs

Compétences requises

Savoir	(*)	Savoir-Etre	(*)	Savoir-Faire	(*)
• Management opérationnel	3	• Leadership	3	• Management d'équipe	3
• Réglementation et législation liées à l'aspect change	3	• Capacité d'organisation	3	• Capacité à déléguer	3
• Droit commercial	3	• Esprit d'analyse	3	• Aptitude à la négociation	3
• Droit des affaires	2	• Capacité de synthèse	3	• Capacité à gérer les conflits	3
• Droit bancaire	2	• Sens relationnel	3	• Capacités rédactionnelles	3
• Droit des assurances	2	• Sens de l'écoute	3	• Respect des procédures, réglementation, protocoles, modes opératoires et consignes relatives à ses domaines de compétences	3
• Droit maritime	2	• Sens de responsabilité	3	• Supervision des opérations de délivrance des autorisations	3
• Réglementation douanière	2	• Gestion du stress	3	• Encadrement de l'analyse de l'opportunité d'une opération soumise à l'accord	3
• Accords commerciaux et régionaux	2	• Esprit d'équipe	3	• Utilisation des applications informatiques métier	3
• Code des obligations et des contrats	2	• Capacité à communiquer	3	• Techniques de communication	3
• Comptabilité générale	2				
• Fiscalité	3				
• Code des notaires	3				
• Réglementation du commerce extérieur	2				
• Finance	3				
• Economie internationale	3				
• Micro et Macroéconomie	3				
• Techniques de paiement et de facturation à l'international	3				

(*) 1 : Elémentaire / 2 : Confirmé / 3 : Approfondi / 4 : Expertise



CHEF DE LA DIVISION TRANSACTIONS FINANCIERES ET CONFORMITE

Mission

Assurer la conformité LBC-FT des Sociétés de change de devises, des casinos & établissements de jeu de hasard et des sociétés holdings offshore, assurer également le contrôle a priori et a posteriori, sur pièces, des opérations et opérateurs de change de devises et entreprendre les investigations et le contrôle des avoirs détenus à l'étranger par les personnes physiques marocaines résidentes.

Qualifications requises

Expérience professionnelle

Années : Se référer à la décision d'ouverture de l'appel à candidature pour occuper les postes de responsabilité vacants
Domaine : L'expérience dans le domaine de la réglementation et du contrôle des opérations de change est un atout.

Connaissances linguistiques

(1 - Rudimentaire; 5 - Niveau excellent)

Arabe

5

Français

5

Anglais

4

Activités

- Assurer la conformité LBC-FT des sociétés de change de devises, des casinos & établissements de jeu de hasard et des sociétés holding offshore
- Assurer le traitement des demandes d'autorisation et d'agrément de change de devises
- Contrôler les opérations et les opérateurs de change de devises.
- Assurer le contrôle des avoirs à l'étranger détenus par les personnes physiques marocaines résidentes
- Participer à la formulation des recommandations par rapport à l'évolution de la réglementation et législation liées à l'aspect change et LBC-FT des sociétés de change de devises, des casinos & établissements de jeu de hasard et des sociétés holding offshore
- Elaborer les reportings périodiques et le rapport d'activité
- Animer des formations et des actions de sensibilisation
- Assurer le déploiement de la stratégie de l'Office des Changes au niveau de la division
- Fournir à la hiérarchie des informations, analyses et avis nécessaires à la prise de décisions stratégiques
- Représenter l'Office des Changes auprès des partenaires institutionnels et des autorités de tutelle, ainsi que dans différentes manifestations nationales et internationales
- Assurer l'encadrement et le développement des compétences de ses collaborateurs

Compétences requises

Savoir	(*)	Savoir-Etre	(*)	Savoir-Faire	(*)
• Procédures de contrôle	3	• Leadership	3	• Organisation du travail de contrôle en vue de garantir sa conformité avec la réglementation et législation liées à l'aspect change et LBC-FT	3
• Réglementation et législation liées à l'aspect change et LBC-FT	3	• Capacité d'organisation	3	• Analyse des données et informations	3
• Management opérationnel	3	• Esprit d'analyse	3	• Supervision du travail de recoupement des données	4
• Gestion financière	3	• Capacité de synthèse	3	• Qualification d'une infraction	3
• Commerce international	3	• Sens relationnel	3	• Utilisation des applications informatiques métier	3
• Fiscalité	3	• Sens de l'écoute	3	• Etablissement des TB et rapports d'activité	3
• Droit commercial	3	• Sens de responsabilité	3	• Capacité à déléguer et Management d'équipe	3
• Droit des affaires	3	• Gestion du stress	3	• Aptitude à la négociation	3
		• Esprit d'équipe	3	• Capacité à gérer les conflits	3
		• Sens de la pédagogie	3	• Capacités rédactionnelles	3
		• Capacité à communiquer	3	• Techniques de communication	3

(*) 1 : Elémentaire / 2 : Confirmé / 3 : Approfondi / 4 : Expertise

